



DANS UN CAARUD OU UN CSAPA...

GRATUITÉ ET ANONYMAT

Les personnes accueillies dans les CAARUD et les CSAPA bénéficient d'une prise en charge gratuite et ont le droit de demander l'anonymat.

... QUELS SONT MES DROITS...

DÉLIVRANCE DE MATÉRIEL STÉRILE

Selon les recommandations, les CSAPA et les CAARUD ne doivent pas me limiter pour la délivrance de matériel.

J'ai le droit de demander des jetons.

... DANS UN CAARUD OU UN CSAPA...

MODIFICATION DU TRAITEMENT

Les professionnels n'ont pas le droit de faire pression sur moi, soit pour baisser ma posologie, soit au contraire pour m'interdire tout désir de sortie de traitement.

Si malgré ma demande argumentée, le médecin refuse de procéder à un arrêt ou une diminution de mon traitement, je peux à tout moment aller voir un autre professionnel prêt à m'écouter. Le sevrage est une décision qui m'appartient.

... QUELS SONT MES DROITS...

AUTOMATES DISTRIBUTEURS DE SERINGUES

Pour connaître où se trouve les automates distributeurs de seringues, je peux contacter les centres d'accueil (CAARUD) de ma ville, ils me communiqueront la liste des emplacements de ces distributeurs.

... DANS UN CAARUD OU UN CSAPA...

DISCRIMINATION

Je ne dois pas être stigmatisé(e) parce que je suis sous substitution et/ou usager(ère) de drogues.

... QUELS SONT MES DROITS...



La discrimination peut prendre plusieurs formes : toute attitude discriminatoire ou même équivoque, tout type de maltraitance physique ou psychologique à mon égard, y compris dans ma prise en charge.

Les intervenants n'ont pas le droit de porter un jugement moral sur moi.

Les intervenants n'ont pas le droit de refuser un service au motif que je consomme des drogues.


... DANS UN CAARUD OU UN CSAPA...

PROGRAMMES D'ÉCHANGE DE SERINGUES EN PHARMACIE (PESP)

Certaines pharmacies distribuent des Stéribox gratuitement.

Pour les connaître, je peux contacter les centres d'accueil (CAARUD) de mon département qui animent ces Programmes, ils me communiqueront la liste des pharmacies participantes.

- PESP Bouches-du-Rhône :
- CAARUD BUS 31/32
- 4, avenue Rostand 13003 Marseille
- Tél. : 04 95 04 56 06
- E-mail : caarud@bus3132.org



PESP du Var :

CAARUD AIDES

2, rue Baudin 83000 Toulon

Tél. : 04 94 62 62 69

E-mail : aides.var@orange.fr



PESP du Vaucluse :

CAARUD LA BOUTIK

41, rue du Portail Magnanen 84000 Avignon

Tél. : 04 90 86 80 80

E-mail : aides84avignon@wanadoo.fr

A vertical dotted line on the left side of the page, consisting of small orange dots.

PESP pour l'ouest du département

Alpes-Maritimes :

CAARUD ENTRACTES

8, avenue Urbain Bosio 06300 Nice

Tél. : 04 93 16 00 49 // 06 30 55 63 81

E-mail : entractes@psp-actes.org

PESP pour l'est du département

Alpes-Maritimes :

CAARUD LOU PASSAGIN

12, rue Emmanuel Philibert 06300 Nice

Tél : 04 93 80 28 18

E-mail : caarud.di06@groupe-sos.org

QUE FAIRE/ QUELS RECOURS SI MES DROITS NE SONT PAS RESPECTÉS ?

Le refus de soins ou de délivrance constitue une infraction au Code de déontologie et au Code de santé publique.

En cas de non-respect de mes droits, je dois :

- ▶ 1°) Adresser une protestation orale, puis écrite, présentant explicitement mes doléances point par point à mon prescripteur (médecin libéral ou CSAPA).
- ▶ 2°) Adresser une demande de médiation à l'Agence régionale santé, avec copie à un groupe d'autosupport.
- ▶ 3°) Si rien ne bouge, contacter un groupe d'autosupport qui pourra, le cas échéant, me mettre en contact avec un conseil juridique (avocat).



Observatoire
du droit
des usagers
odu.asud.org



Pour nous contacter et/ou témoigner :

Le site de l'ODU : www.asud.org/odu

@ : odu.paca@gmail.com

F : www.facebook.com/odupaca

57-59 rue du coq - 13001 Marseille

Tel : 04.91.90.03.70

